

LE TRAVAILLEUR NUMERIQUE



Colloque Master 2 Droit et Sciences du Travail Européen

Lundi 5 décembre 2016 à 17h00
Amphithéâtre Colloque Guy Isaac
Manufacture des Tabacs – 21 Allées de Brienne - Toulouse

Le Master 2 Droit et Sciences du Travail Européen tient à remercier :

- Mme Caroline DATCHARY : Sociologue
- M. Jean-Charles VARLET : Co-fondateur de Crème de la crème
- Théo DORP : Co-fondateur de Crème de la crème
- Me Olivier MICHELET : Avocat au barreau de Toulouse
- Mme Sarah PELLISSIER : Responsable Ressources Humaines chez Thales Alenia Space
- Me Matthieu BARTHES : Avocat au barreau de Toulouse

- M. Philippe DALLE : Dirigeant d'Esprit RH
- Mme Isabelle DESBARATS : Co-directrice du Master 2 DSTE
- Mme Marie-Cécile AMAUGER-LATTES : Co-directrice du Master 2 DSTE



Description du thème

Suite à l'actualité juridique récente, le statut des travailleurs des plateformes numériques est soumis au risque de la requalification en travail salarié. En tant que créateur de plateforme de travail, que dois-je savoir? Quels sont les risques et les solutions à ces incertitudes ?

Autre point sensible du droit, la digitalisation du travail mis en exergue par les réformes récentes. Droit à la déconnexion, accord sur le télé-travail ... Quelles sont les mesures qui doivent être mises en place pour s'adapter à ces changements de l'organisation du travail ?

Venez en débattre lors de la conférence organisée par le M2 DSTE !

Intervenants

- **Madame Caroline DATCHARY** : Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Toulouse Jean Jaurès
- **Messieurs Jean-Charles VARLET et Théo DORP** : Co-fondateurs de Crème de la crème (start-up)
- **Maître Olivier MICHELET** : Avocat au barreau de Toulouse
- **Madame Sarah PELLISSIER** : Responsable Ressources Humaines en charge du télétravail de Thales Alenia Space
- **Maître Matthieu BARTHES** : Avocat au barreau de Toulouse

Animateur

Monsieur Philippe DALLE : Dirigeant d'Esprit-RH

17h00 : Accueil des participants

17h15 : Propos introductifs

Par les étudiants du Master 2 DSTE

17h20 : « La dispersion au travail »

Par Madame Caroline DATCHARY

17h40 : « La plateforme numérique : nouvel intermédiaire entre employeur-travailleur »

Par Messieurs Jean-Charles VARLET et Théo DORP

18h00 : « Dessine moi un mouton : l'ubérisation ou le mystère d'une relation de travail mal maîtrisée »

Par Maître Olivier MICHELET

18h20 : « Retour d'expérience réussie de mise en place de télétravail »

Par Madame Sarah PELLISSIER

18h40 : « Travail connecté : le Code du travail est-il entré dans l'ère du Numérique ? »

Par Maître Matthieu BARTHES

19h00 : Débat sur la sécurisation des plateformes numériques quant à la qualification du statut du travailleur

19h30 : Mots de clôture

19h35 : Cocktail dînatoire